

02 - Présentation des services[...]

21.04.2025 06:14:38

[Imprimer Article de FAQ](#)

Catégorie:	01 - Authentification et services	Votes:	1
État:	public (tous)	Résultat:	100.00 %
Langue:	fr	Last update:	25.10.2023 18:12:49

Keywords

service

Symptom (publi)

Problème (publi)

Solution (publi)

Présentation des services numériques rendus à l'INSPE de l'académie de Paris
Wi-Fi

Le réseau Wifi "inspe-paris" couvre une très grande partie des sites de Molitor et Batignolles.

Libre Service Salles informatiques à Molitor et à Batignolles, en libre service pour les étudiants et personnels.

OPAC

Postes informatiques dédiés à la recherche documentaire, situés dans les bibliothèques (sites de Molitor et Batignolles). La consultation du catalogue est libre, mais l'accès à Internet nécessite une authentification.

Catalogue en ligne Vitrine informatique des bibliothèques de l'INSPE, le catalogue en ligne ([1]<http://mediatheques.inspe-paris.fr>) vous permet de découvrir l'ensemble des ouvrages disponibles.

Plateforme d'E-Learning Moodle A l'instar de l'ENF, certains groupes de personnes suivront des cours en ligne à travers la plateforme Moodle ([2]<http://moodle.inspe-paris.fr>)

Adresse électronique

Une adresse [3]prenom.nom@inspe-paris.fr est attribuée aux étudiants.

Doté d'un quota de 300Mo et consultable via l'interface

[4]<https://webmail.inspe-paris.fr>, cette adresse sera la référence pour la communication des services administratifs.

Vous pouvez vous-même configurer une redirection si vous le souhaitez.

Listes de diffusion Votre adresse électronique sera très probablement intégrée dans plusieurs listes de diffusion qui serviront à relayer diverses informations utiles.

N'hésitez pas à vous rendre sur le serveur de listes

[5]<http://listes.inspe-paris.fr> pour découvrir les différentes listes de diffusion à votre disposition, et aussi consulter les archives des listes auxquelles vous êtes abonné(e).

Visio conférence L'organisation de visioconférence est possible pour les personnels de l'INSPE. Des tests de compatibilité devant être faits en amont, il faut adresser une demande de visio-conférence au moins 10 jours ouvrés à l'avance.

[6][1]Pour les autres, l'adresse électronique que vous aurez communiquée à l'administration sera la référence

[1] <http://mediatheques.inspe-paris.fr>

[2] <http://moodle.inspe-paris.fr>

[3] <mailto:prenom.nom@inspe-paris.fr>

[4] <https://webmail.inspe-paris.fr>

[5] <http://listes.inspe-paris.fr>

[6] #_ftnref1